

L'Avent :
un chemin de lumière
dans des semaines toutes grises...



Aujourd'hui, 1^{er} dimanche de l'Avent, c'est la NOUVELLE ANNEE des chrétiens !... Et souvent, on fête la « Nouvelle Année » : réveillon, cotillons, pâtisseries, vœux...



Bien sûr ! Avec la crise sanitaire, on sait que les grands rassemblements familiaux ou entre amis ne seront pas possibles cette année... Et il vaut mieux être très prudent pour ne pas réduire à néant tous les efforts consentis jusqu'à présent et surtout ne pas retomber dans une 3^{ème} vague encore plus difficile et meurtrière que celle-ci...

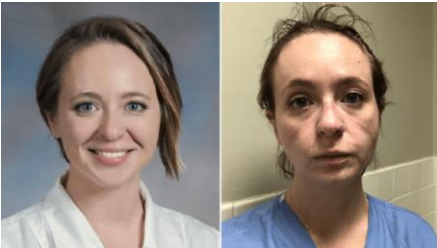
Mais il n'est peut-être pas trop tard pour se commander un petit menu au restaurant (beaucoup servent des plats à emporter et ce serait une belle et « bonne » façon de les soutenir...) et fêter le

« Nouvel An » des Chrétiens : le 1^{er} dimanche de l'Avent...

L'occasion aussi de s'envoyer des vœux : un coup de téléphone, un petit sms, un mail ou la bonne vieille carte... Tous les moyens sont bons pour souhaiter à chacun, chacune d'essayer de fermer la porte sur les lourdeurs, les blessures, les embûches de l'année qui se termine (et comme elle aura été lourde à porter...), pour ouvrir celle de cette Nouvelle Année et laisser entrer un peu d'ESPERANCE puisque chaque année liturgique qui passe nous rapproche un peu plus du Christ qui vient à nous... Car le Temps de l'Avent, chaque année, c'est le temps de l'ESPERANCE : avec l'Avent, il y a comme un air de printemps avant l'heure...

Quand nos églises s'habillent de violet, que les guirlandes lumineuses commencent à se déployer dans nos rues, que St-Nicolas se faufille dans les cheminées avec son gros sac à surprises, quand les sapins et les crèches s'élèvent

dans nos églises, nos maisons, nos places, et que les « Stille Nacht », les « Mon beau sapin » ou les « Il est né le divin enfant » commencent à résonner dans nos rues (même avec un peu en avance...), c'est le printemps de l'ESPERANCE qui revient... Et nous en avons terriblement besoin cette année... Tant de familles, tant d'individus ont souffert et souffrent encore, tantôt blessés par la maladie, tantôt usés pour avoir essayé de la combattre... J'ai été remué aux larmes par ce visage anonyme d'une infirmière, jeune et souriante il y a encore quelques mois, et aujourd'hui au visage tellement blessé par ces mois de combat inégal dans son hôpital...



Oui ! Tous, croyants ou pas, nous avons besoin de retrouver un peu d'ESPERANCE... Le Pape François disait hier : « L'espérance est la vertu d'un cœur qui ne se renferme pas dans l'obscurité, qui ne s'arrête pas au passé, qui ne vivote pas dans le présent, mais qui sait voir le lendemain. »

Alors, oui, n'hésitons pas, particulièrement cette année, à décorer nos maisons, nos rues, nos églises : que chaque guirlande accrochée au mur, que chaque boule de Noël attachée au sapin, que chaque santon de la crèche puisse apporter un peu d'un printemps d'ESPERANCE à celui qui passera...



Noël ne sera pas comme d'habitude, Noël devra se vivre dans un confinement nécessaire, mais Noël n'aura pas été vain si, même tout petit comme un sms envoyé à un parent, un appel téléphonique à une personne seule ou un « Joyeux Noël » au passant, il vient semer dans le cœur de tous ce qui manque le plus aujourd'hui : l'ESPERANCE !

**A tous... bonne entrée en Avent...
bonne entrée en ESPERANCE...
Courage...**

Chanoine Patrick Willocq

Les budgets 2021 de nos Fabriques d'église

Lors d'un tout récent contact avec M. Nicolas Dumont, Echevin délégué aux Cultes, j'ai appris avec joie que les budgets 2021 des Fabriques d'église de l'Entité de Leuze avaient été acceptés par le récent Conseil communal.

*

Essayons de comprendre ce que cela signifie...

* **La « Fabrique d'église »** est un groupe de 7 personnes (ou 9 si le clocher compte plus de 5000 habitants) : 2 membres de droit (le Curé et le Bourgmestre ou l'Echevin délégué aux Cultes). Elle est chargée de gérer le « temporel du culte » dans un clocher, c'est-à-dire le côté matériel et financier concernant le bâtiment église y compris ce qui est nécessaire au Culte, et le presbytère éventuel. Chaque année, une Fabrique doit déposer un budget prévisionnel (fin août de l'année précédente) et un compte (début avril de l'année suivante), avec toutes les pièces justificatives.

* **Le budget d'une Fabrique d'église comporte deux rubriques :**

1) LE BUDGET DIT « ORDINAIRE » qui est destiné à couvrir les « dépenses ordinaires » grâce aux

« recettes ordinaires » complétées par le « supplément de la Commune ».

+ **Les « Recettes ordinaires »** se composent de peu de choses : quelques revenus de fondations, de fermages, de loyers, de rentes... quelques intérêts de placements... quelques collectes lors des célébrations... la quote-part revenant à la Fabrique dans les montants perçus pour les mariages et les funérailles... Il est évident que, devant ce peu de recettes propres, les recettes ordinaires ne peuvent jamais égaler les dépenses ordinaires (ci-dessous) ; c'est ici qu'intervient la Ville qui, selon la Loi, vient suppléer au manque grâce à ce qu'on appelle le « supplément communal ».

+ **Les « Dépenses ordinaires »** se composent d'un premier poste reprenant les achats nécessaires au bon fonctionnement du Culte : pain d'autel, vin, cierges, ornements, matériel de sonorisation, linges,

livres, feuilles des lectures, combustible de chauffage, eau, électricité...

On compte également dans ces dépenses ordinaires tout ce qui concerne l'entretien : entretien des ornements et autres linges, des sols, des boiseries, de la sonorisation, du bâtiment (petites réparations), des cloches, de l'orgue, des appareils de chauffage, des extincteurs...

Un autre poste important est celui du traitement du personnel rémunéré : sacristain, organiste et nettoyeuse.

Enfin, toute une série de dépenses administratives inévitables : frais de secrétariat, contributions, charges sociales, précompte professionnel, avantages sociaux, assurances responsabilité civile, assurance loi, assurance RC objective, assurance incendies, médecine du travail, Sabam, Wateringues, Reprobel, maintenance informatique, ...

Je précise que ces dépenses ne concernent que les bâtiments

(églises et presbytères qui sont propriétés communales) et l'exercice du Culte ; en aucune façon, la Fabrique d'église (et donc les budgets qui lui sont alloués) ne s'occupe du reste de la pastorale ; tout ce qui concerne la catéchèse des enfants (premières communions et confirmations) et des adultes (catéchèse générale, préparation aux baptêmes, aux mariages, Chronique des Clochers,...), la pastorale des malades et des maisons de soins, le secrétariat paroissial, les baptêmes, les activités diverses proposées... doit être pris en charge par la paroisse ; pour cela, celle-ci ne dispose que d'une partie des collectes des messes, d'une quote-part dans les mariages et funérailles et d'éventuels dons.

2) LE BUDGET DIT « EXTRAORDINAIRE » est destiné, lui, à couvrir les « dépenses extraordinaires ».

+ Les « **Recettes extraordinaires** » se composent quasi uniquement des « Subsidés extraordinaires de la Commune » (voir ci-dessous).

+ Les « **Dépenses extraordinaires** » concernent essentiellement les gros

travaux effectués dans nos églises : remplacement de l'installation de chauffage, grosses réparations au bâtiment...

A la demande du Collège communal, ces dépenses extraordinaires ne sont plus introduites dans le budget fabricien, mais directement dans le budget communal via un dossier déposé par la Fabrique auprès de la Ville.

*** Pour cette année 2021...**

1) LE SUPPLÉMENT COMMUNAL (SUBSIDES ORDINAIRES) ACCORDÉ PAR LA VILLE DE LEUZE se répartit de la façon suivante :

Blicquy	10.486,83 €
Chapelle à Oie	4.904,18 €
Chapelle à Wattines	4.132,47€
Grandmetz	13.606,10 €
Leuze	45.887,08 €
Pipaix	11.694,22 €
Thieulain	10.594,20 €
Tourpes	11.881,42 €
Vieux-Leuze	2.910,30 €
Willaupuis	6.364,50 €
Soit un total de	122.461,30 €

Notons une diminution significative de ces budgets par rapport au compte 2019 (141.006,33 €) et par rapport au budget 2020 (211.822,37 €),

diminution qui résulte d'un réel travail d'analyse des besoins et des moyens disponibles (notamment dans le cadre du GEFELeuze (voir plus loin)).

Les budgets ci-dessus, qui ont été calculés et demandés par les 10 fabriques de l'Entité, ont été acceptés.

A ce supplément communal qui sera versé à chacune des 10 fabriques de l'Entité en 2021, il faut ajouter

* 6.000 € prévus au budget communal pour des interventions directement réalisées sur les églises (fournitures et prestations de tiers)

* 164.473,26 € en remboursements d'emprunts pour des travaux réalisés dans le passé dans nos églises et pour des travaux qui sont au programme de l'année 2020-2021 (voir ci-dessous point 2 les travaux prévus au budget extraordinaire de la Ville).

2) LA VILLE A AINSI PRÉVU AU BUDGET COMMUNAL DES SUBSIDES EXTRA-ORDINAIRES :

+ 60.000 € seront consacrés aux études (honoraires) nécessaires en vue

du diagnostic et des réparations aux églises de Grandmetz et Chapelle-à-Wattines.

+ 300.000 € seront consacrés aux travaux de toiture de l'église de Chapelle-à-Oie, travaux qui n'ont pu être réalisés en 2020 à cause de la crise sanitaire

SOIT un total de 360.000 €.

*** Le montant total validé lors du Conseil communal dernier s'élève donc à**

+ Pour des interventions directes sur les bâtiments 6.000 €

+ Supplément communal accordé aux 10 clochers 122.461,30 €

+ Remboursements de crédits passés et à venir 164.473,26 €

Soit un total de 292.934,56 €

*

A côté des chiffres, des réalisations concrètes...

Voici quelques exemples des gros travaux réalisés ou qui auraient dû l'être si la crise sanitaire n'avait pas frappé (ces travaux sont dès lors déplacés en 2021 ; j'en ai reçu confirmation de M. l'Echevin N. Dumont) :

- nous venons de changer l'installation de chauffage de l'église de Grandmetz (moitié financée par

la Ville, moitié par la Paroisse) ;

- la toiture de l'église de Chapelle-à-Oie devrait être refaite en 2021 ;

- des études sérieuses sont en cours à Grandmetz et Chapelle-à-Wattines pour comprendre ce qui se passe et envisager les travaux nécessaires ;

- nous attendons la clôture du dossier administratif à propos de la restauration de l'église de Leuze, dossier actuellement à la Région Wallonne...

A ces gros travaux, j'ajoute les nombreux « petits » travaux et services réalisés par les Ouvriers communaux :

- ils ont réparé une part de l'éclairage de la collégiale de Leuze (même si depuis des spots sont à nouveau défectueux, un gros travail avait été réalisé) ;

- ils ont réparé des vitres cassées à la cure ;

- ils ont remplacé une gouttière à Chapelle-à-Oie et Pipaix ;

- ils ont réalisé la tranchée pour amener le gaz à

l'église et repeint la chaufferie à Grandmetz ;

- ils entretiennent les bacs à fleurs à l'entrée de nos églises et les pelouses qui les entourent ;

- ils viennent de remettre en route la chaufferie de Leuze,

et je pourrais ainsi continuer cette énumération !

Merci !...

Il est donc évident à lire ces diverses énumérations, en chiffres ou en faits, que la Ville de Leuze répond positivement à ce que la Loi lui demande en ce qui concerne les presbytères, les églises et l'exercice du Culte dans chacune d'entre elles. J'entends parfois dire : « la Ville ne s'occupe pas de nos églises », « ça ne les intéresse pas », « on demande et on n'a rien »... A lire le rapport ci-dessus, tout le monde comprendra que ces rumeurs sont injustes ! Bien sûr ! tout n'est plus possible : il faut établir des priorités et la Ville de Leuze ne peut pas répondre immédiatement à toutes nos demandes ; nous ne sommes pas seuls et la Ville doit aussi veiller à bien d'autres lieux et associations.

C'est le rôle du GEFELeuze (Groupe-ment des Fabriques d'église de l'Entité de Leuze – voir plus loin) que de continuer à travailler pour que ces priorités puissent être discernées et ainsi faciliter le travail des Elus dans les choix à opérer. De plus, la situation de crise dans laquelle se trouvent nos pays, renforcée encore par la crise sanitaire et ses conséquences économiques que nous allons ressentir sans doute durant plusieurs années, nous oblige tous, y compris les Eglises, à être raisonnables.

Je souhaite donc remercier ici tous les acteurs de cette bonne gestion de nos églises. Je souhaite remercier en votre nom à tous M. le Bourgmestre, Mmes et MM les Echevins et Conseillers communaux pour le vote favorable à ces budgets 2021.

Je souhaite remercier en particulier M. le Bourgmestre L. Rawart pour son explication du fonctionnement du Budget communal, qui m'a ouvert les yeux sur des éléments importants que j'ignorais, et ses conseils.

Je remercie en particulier M. l'Echevin Paul Olivier, Echevin des travaux ordinaires, qui répond toujours favorablement à nos

demandes concernant les travaux d'entretien. A ce « merci » à M. l'Echevin Olivier, je souhaite associer les Ouvriers communaux pour leur savoir-faire mis au service de nos églises, et toujours avec le sourire. Il m'est toujours agréable de faire un « brin de causerie » avec eux quand ils travaillent dans nos églises...

« Last but not least », je remercie très chaleureusement M. l'Echevin Nicolas Dumont, Echevin délégué aux Cultes, pour le suivi extrêmement vigilant des demandes de « petits travaux » que je lui fais et qu'il transmet à son collègue, M. P. Olivier ; je le remercie pour son écoute attentive des fabriciens et des dossiers qu'ils lui proposent, pour ses conseils devant tel ou tel dossier à traiter, pour son aide dans la réalisation raisonnable et raisonnée des budgets fabriciens en fonction de ce qui apparaît vraiment indispensable, et ce en concertation avec M. le Bourgmestre également Echevin des finances. A ce « merci » à M. l'Echevin Dumont, j'associe les

divers services administratifs qu'il sollicite dans le cadre des dossiers relatifs à nos églises et presbytères.

Je remercie bien entendu les Fabriciens de chaque clocher pour la gestion de ces biens communaux qui leur sont confiés (églises, presbytères, budgets) dans le but de l'annonce de l'Evangile et la célébration des Sacrements pour tous les habitants qui le souhaitent dans l'Entité de Leuze.

Les temps sont difficiles et sans doute pour longtemps... Certes, tout n'est plus possible (est-ce que cela l'a été un jour d'ailleurs ?), mais saisissons le positif des « petites choses du quotidien » et faisons-le fructifier tous et toutes...

Merci beaucoup au nom de tous ceux qui, à un moment où à un autre de la vie, souhaitent entrer dans l'une des églises de notre Entité de Leuze...

Chanoine Patrick Willocq